

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2023-34

de la commune de FERICY

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 077-217701796-20231201-D2023_34-DE

Berger
Levrault

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	10

DATE DE LA CONVOCATION

27/11/2023

DATE D'AFFICHAGE

27/11/2023

Séance du Vendredi 1^{er} décembre 2023, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-trois, le premier décembre à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMÉON Yoann, ROCHER Catherine.

Absents :

DJORDJEVIC Cécile ayant donné pouvoir à Manel BOURGES
FOURGOUX-LECLERC Catherine ayant donné pouvoir à Jean-Luc GERMAIN
MENET Sophie

Manel BOURGES est désignée secrétaire de séance

OBJET : Modification du temps de travail d'un contrat

Le Maire expose au conseil la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail d'un adjoint technique, fonctionnaire titulaire à temps non complet afin de s'assurer du bon état d'entretien des locaux des services Techniques.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
DECIDE d'augmenter d'une heure le temps de travail de cet agent qui passe donc de 9 h à 10 h hebdomadaire.

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 08 décembre 2023

Transmis en Préfecture le 08 décembre 2023
Publié le 08 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Manel BOURGES

Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN

